

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_1

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Dans le cadre de la
convention territoriale
d'éducation artistique et
culturelle, demande de
financement**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Mme FEUILLADE Delphine, Vice-présidente en charge du développement culturel, présente la convention territoriale et le financement.

Dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle 2021-2022 et intitulé « Autour de la Méditerranée », un financement est demandé à hauteur de 20 000 euros à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et à hauteur de 15 000 euros au Département de l'Ardèche ; ceci faisant suite au comité technique ayant validé les orientations et contenus de ce projet en lien avec la CTEAC.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
VALIDE les demandes de financement à hauteur de 20 000 euros à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes et à
hauteur de 15 000 euros au Département de l'Ardèche ;
AUTORISE le Président à signer tous documents relatifs à ladite décision.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_1-DE



Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_2

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Fonds de Péréquation
des Ressources
Intercommunales et
Communes**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Mme BASTIDE Bérengère, Vice-présidente en charge des finances informe et explique :

- le courriel préfectoral du 5 juillet 2021 relatif au fonds national de péréquation des ressources intercommunales (FPIC) au titre de 2021 ;
- la délibération du conseil communautaire n° D-2017-1-6 du 13-02-2017 actant la pratique de fonds de concours afin de financer des équipements communaux pour un montant de 36 000 € par l'option d'une répartition du FPIC dite « répartition à la majorité de 2/3 ».

Elle précise qu'en application des articles I. 2336-3 et L. 2336-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les délibérations de répartition alternative (libre et à la majorité des deux tiers) doivent être prises par les conseils communautaires dans les deux mois qui suivent la notification du Préfet relative au FPIC ,

En conséquence, la Vice-présidente propose la répartition dérogatoire à la majorité des 2/3 du FPIC entre les communes selon le tableau en annexe à la présente délibération.

Il appartient désormais au conseil communautaire de se prononcer sur la répartition entre la Communauté de Communes et les communes membres.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE la répartition dérogatoire du FPIC pour 2021 à la majorité des 2/3 selon la répartition suivante :

. minoration de 36 000 € sur la part des communes membres passant de 223 952 € à 187 952 € ;

. par une majoration de 36 000 € sur la part EPCI de 133 403 € à 169 403 €,

DONNE pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à cette décision,

CHARGE le Président à sa transmission aux services de la Préfecture.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_2-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_3

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Convention SDEA pour
la Zone d'Activité**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Lionnel ROBERT, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes a d'abord confié au S.D.E.A., dont elle est membre, une mission d'assistance à la mise en place d'une zone d'activités économiques divisée en deux secteurs sur les communes de Chambonas et des Vans. Elle souhaite désormais poursuivre en confiant au S.D.E.A. une mission d'assistance et de maîtrise d'œuvre portant sur les études environnementales, d'urbanisme puis les missions de phases de projets et d'assistance jusqu'aux opérations de réception des travaux.

La mission confiée est une assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, soit :

- Etudes environnementales,
- Réalisation du permis d'aménager
- Avant-projet, Projet, Assistance aux Contrats de Travaux, Direction de l'Exécution des travaux, Assistance aux Opérations de Réception.

Pour l'exécution de cette mission le SDEA pourra faire appel à des prestataires de service dans le cadre d'un marché de prestations intellectuelles à bons de commande qu'il a conclu avec les dits prestataires.

A la date du présent engagement, le montant prévisionnel des travaux pour le premier secteur uniquement est de 350 000 € H.T. hors études et démarches d'urbanisme. Le montant de cet accompagnement du SDEA est de 42 400 € HT. Il est demandé d'autoriser le Président à engager ce partenariat. Le projet de convention figure en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le projet de convention tel que présenté, pour un montant de 42 400 € HT.

DONNE pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à cette décision.
CHARGE le Président à sa transmission aux services de la Préfecture.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_3-DE

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Département : ARDECHE
Arrondisst : LARGENTIERE
Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_4

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Décision Modificative
n°3 au budget principal :
Contribution fond région unie,
participation trail de Saint Paul
Le Jeune Union Sportive de
Saint Paul Le Jeune, SYMPAM,
Centre National du Livre**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Mme BASTIDE Bérengère, Vice-présidente en charge des finances, informe et précise les décisions modificatives à apporter au budget principal.

Les décisions modificatives portent sur :

- la contribution de la communauté de communes à la Région, contribution au financement du fonds d'aides économiques afin de soutenir les entreprises touchées par les conséquences de pandémie de covid-19 et des mesures de confinement pour un montant de 37 884 €. La Région devra restituer à la communauté de communes les fonds non engagés. Cela fait suite à une délibération et à une convention validées le 23-06-2020 ;
- la participation de 300 € à l'association « Union sportive de Saint Paul Le Jeune » pour l'organisation d'un trail en septembre 2021 ;
- la participation 2021 au SYMPAM .
- Une aide exceptionnelle du CNL à la relance des bibliothèques.

		Ouverture	Réduction
Investissement			
<i>dépenses</i> Op. OPFI Chapitre 4581 Opération sous mandat Article 458101 Dépenses à subdiviser par mandat Analytique 002	Région Contribution Fonds Région Unie	37 884 €	
<i>recettes</i> Op. OPFI Chapitre 4582 Opération sous mandat Article 458201 Dépenses à subdiviser par mandat Analytique 002	Région Contribution Fonds Région Unie	37 884 €	
Fonctionnement			
<i>Dépenses</i> Chapitre 65 Autres charges de gestion courante Article 6574 Subvention de fonctionnement aux associations Analytique 001	Union Sportive de Saint Paul Le Jeune	300 €	
<i>Dépenses</i> Chapitre 022 Dépenses imprévues Article 022 Dépenses imprévues Analytique 001			300 €
<i>Dépenses</i> Chapitre 11 Charges à caractère général Article 6065 acquisition de livres Analytique 027	Centre national du livre	5 300 €	
<i>Dépenses</i> Chapitre 11 Charges à caractère général Article 615221 Bâtiments publics Analytique 027			300 €
<i>Recettes</i> Chapitre 74 Article 7478 Dotations et participations Analytique 027		5 000 €	
<i>Dépenses</i> Chapitre 65 Autres charges de gestion courante Article 65548 Autres contributions Analytique	SYMPAM	12 443 €	
<i>Dépenses</i> Chapitre 022 Dépenses imprévues Article 022 Dépenses imprévues Analytique 001			12 443 €

Mme Cathy CHALVET a fait savoir à l'assemblée qu'elle ne participait pas au vote concernant uniquement la participation de 300 € à l'Union Sportive de Saint Paul Le Jeune.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, VALIDE la décision modificative n° 3 au budget principal telle que mentionnée ci-dessus, DONNE pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à cette décision, CHARGE le Président à sa transmission aux services de la Préfecture.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



COMMUNAUTE DE COMMUNES "PAYS DES VANS EN CEVENNES"

Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le Département : ARDECHE
ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_5-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_5

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : SDE 07 Commission
consultative paritaire énergie :**
**Désignation d'un représentant
en qualité de titulaire et un
représentant en qualité de
suppléant**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M Joël FOURNIER, Président, donne lecture du courrier du SDE07.

Il est expliqué que la loi N° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte introduit en son article 198 la création d'une commission consultative entre tout syndicat autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) et l'ensemble des EPCI à fiscalité propre totalement ou partiellement inclus dans le périmètre du syndicat. Cette commission coordonne l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, met en cohérence leurs politiques d'investissement et facilite l'échange de données.

La commission comprend un nombre égal de délégués du syndicat et de représentants des établissements publics de coopération intercommunale. Chacun de ces établissements dispose d'au moins un représentant. Elle est présidée par le président du syndicat ou son représentant et se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de son président ou de la moitié au moins de ses membres. Un membre de la commission consultative, nommé parmi les représentants des établissements publics de coopération intercommunale, est associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale dite NOME.

Après la création de la commission, le syndicat peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial mentionné à l'article L. 229-26 du code de l'environnement, ainsi que la réalisation d'actions dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, a désigné les membres de la commission mixte paritaire énergie parmi les délégués de l'assemblée délibérante par délibération n° 9 du Comité Syndical du 30 novembre 2020.

Ainsi, il est demandé à l'assemblée délibérante de notre EPCI de désigner un représentant en qualité de titulaire, ainsi d'un représentant en qualité de suppléant.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DESIGNE :

**M. ROUYEYROL Bernard en qualité de titulaire,
M BRUYERE-ISNARD Thierry en qualité de suppléant,
CHARGE le Président à sa transmission aux services de la Préfecture.**

Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_5-DE

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_6

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Délibération portant
demande de mise à disposition
de la prestation « archives » du
Centre de gestion de la
fonction publique territoriale
de l'Ardèche**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Christian MANIFACIER, Vice-président en charge du « personnel », expose à l'assemblée :

Il convient de recourir à la prestation Archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le classement des archives de la collectivité.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L212-6 et suivants du code du patrimoine et R1421-9 du code général des collectivités territoriales, qui peut engager la responsabilité du Président en cas de fautes constatées.

Il est de l'intérêt de la collectivité de s'assurer que ses archives soient classées, conservées et éliminées conformément aux obligations légales et sous le contrôle des Archives Départementales de l'Ardèche.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose, depuis le 26/09/2012, de mettre à disposition des collectivités qui en font la demande un archiviste itinérant qui peut se charger de ce travail très complexe.

Le coût proposé par le centre de gestion est de 17.50 euros de l'heure, soit 122.50 euros pour une journée de 7 heures de travail.

Le tarif de la prestation inclut le coût salarial de l'archiviste et les frais de gestion.

La prestation se déroulera du 09/08/2021 au 06/10/2021 pour un montant 4 291 €.

Cette tarification est applicable sur la base d'une convention qui détermine le nombre de jours d'interventions suivant devis établi par l'archiviste du CDG07.

Le diagnostic initial est gratuit. Celui-ci permet de déterminer les fournitures mobilières nécessaires, la nature et la durée de l'intervention, et par conséquent le coût pour la collectivité.

Le centre de gestion ne fournit pas les fournitures mobilières nécessaires à l'activité de l'archiviste telles que boîtes à archives, chemises, sous-chemises, étagères ou tout autre matériel ayant vocation à faire corps avec l'immobilier. Il revient à la collectivité de se procurer ces éléments.

La prestation « archive » est composée de tout ou partie des missions suivantes, au choix du demandeur :

Classement Intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives ;

Création d'un inventaire ;
Elimination des archives selon les normes en vigueur ;
Récolement réglementaire ;
Conseil à l'aménagement des locaux ;
Information du personnel de la Collectivité sur le traitement des archives courantes

Envoyé en préfecture le 27/07/2021
Reçu en préfecture le 27/07/2021
Affiché le
ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_6-DE

Chacune des phases est affectée d'un délai estimatif en jour commandée ou non par le demandeur.
Le paiement de la prestation effectuée le mois M intervient le mois M+1, au vu d'un titre de recettes émis par le centre de gestion et comportant en annexe un relevé des heures effectuées par l'archiviste le mois M.
Le terme de la mission donne lieu à la rédaction d'un rapport d'intervention dont un exemplaire sera transmis :
Au demandeur
Au CDG
Aux Service des Archives Départementales
Eventuellement, si le demandeur est une communauté de communes ayant fait l'objet de la prestation.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vue la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale articles 22 à 26-1,
Vue la délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique de Territoriale de l'Ardèche portant création d'une prestation Archives en date du 26/09/2012,
DECIDE**

- 1. De retenir la prestation pour les missions suivantes :**
 - Classement Intégral des fonds d'archives intermédiaires et définitives**
 - Création d'un inventaire**
 - Elimination des archives selon les normes en vigueur**
 - Récolement réglementaire**
 - Conseil à l'aménagement des locaux**
 - Information du personnel sur le traitement des archives courantes**
- 2. D'autoriser le Président à :**
 - Signer la convention de mise à disposition de la prestation Archives du centre de gestion, dans les conditions ci-dessus décrites**
 - Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget ainsi que ceux à venir.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_7

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Création d'une
commission « randonnée »**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Joël FOURNIER, Président, propose de créer une commission thématique « randonnée au niveau du territoire » pour engager une réflexion avec toutes les communes sur le réseau de randonnée.
Cette commission sera pilotée par M. Daniel NOËL, Vice-président, en charge de la randonnée et M Gérard GSEGNER, Vice-président en charge du tourisme.
Il est proposé que cette commission soit composée d'un élu par commune qui pourra être assisté d'une personne « référente » pour sa connaissance dans ce domaine.

M. Joël FOURNIER, Président, propose de créer une commission thématique « randonnée au niveau du territoire » pour engager une réflexion avec toutes les communes sur le réseau de randonnée.
Cette commission sera pilotée par M. Daniel NOËL, Vice-président, en charge de la randonnée et M Gérard GSEGNER, Vice-président en charge du tourisme.
Il est proposé que cette commission soit composée d'un élu par commune qui pourra être assisté d'une personne « référente » pour sa connaissance dans ce domaine.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Le Président, Joël FOURNIER



Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_7-DE

Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le



Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_8

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Relance marché
animation suivi OPAH**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

M. Lionnel ROBERT, Vice président en charge de l'habitat, rappelle que le dispositif OPAH connaît un franc succès. C'est pourquoi, sur recommandation de l'ANAH, les élus de la communauté de communes Pays des Vans en Cévennes ont souhaité proroger de deux années supplémentaires cette OPAH. Un avenant N°1 à la convention initiale fixe les modifications apportées et les objectifs fixés en termes de rénovation de logements (délibération du 28 juin 2021).

Il s'agit donc à présent pour la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes de poursuivre ce dispositif à partir de mai 2021 jusqu'en juin 2023 sur l'ensemble de son territoire.

Afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de l'OPAH, il convient de recruter un prestataire qui assurera l'animation (accueil du public lors des permanences et visites des logements) et l'instruction des dossiers auprès de l'ANAH et de la Communauté de communes (codification ANAH et mise en ligne plateforme ad hoc).

Il convient donc d'autoriser le Président à lancer cette consultation. Les projets de pièces pour le marché figurent en annexe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le renouvellement du marché d'animation et de suivi du dispositif OPAH pour une durée de 2 ans, VALIDE les pièces du marché correspondant,

DONNE mandat au Président et au Vice-président pour organiser la consultation et notifier le marché,

DONNE pouvoir au Président pour signer les documents relatifs à cette décision,

CHARGE le Président à sa transmission aux services de la Préfecture.

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 26/07/2021, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le

ID : 007-200039832-20210726-D_2021_7_8-DE

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2021_7_9

L' an deux mille vingt et un, le lundi 26 juillet à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente - Mairie de Beaulieu, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 31

Date de convocation du : 19 Juillet 2021

Présents : 23

Titulaires : Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame CHALVET Catherine, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur GSEGNER Gérard, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Monsieur ROUVEYROL Bernard, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Monsieur THIBON Pierre, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 29

**Objet : Rectification du budget
prévu dans la délibération
D_2021_6_21 : Demande de
subvention pour la révision du
document de gestion du site
Natura2000 de Païolive**

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Madame ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Madame RIEU-FROMENTIN Françoise
Madame LASSALAZ Françoise a donné pouvoir à Madame BASTIDE Bérengère
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Madame RAYNARD Christiane a donné pouvoir à Monsieur GSEGNER Gérard
Monsieur GADILHE Sébastien a donné pouvoir à Monsieur MICHEL Jean-Marc

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien

Secrétaire de Séance : Monsieur Thierry BRUYERE-ISNARD

Rappel de la délibération D 2021_6_21 :

Afin de relancer et remettre en œuvre une gestion adaptée du site Natura2000 de Païolive, la Communauté de communes Pays des Vans en Cévennes propose de remettre à jour le document d'objectifs en interne via le chargé de mission Natura2000 (20% de l'ETP sur 1 an et demi) et l'embauche d'un stagiaire en alternance. La révision du document d'objectifs se fera en concertation avec les acteurs du territoire et supervisés par les élus référents au site Natura2000 du Bois de Païolive et à l'environnement au sein de la Communauté de communes.

Pour cela, la Communauté de communes sollicite une subvention auprès des services de l'Etat suivant le plan de financement, ci-après

Le plan de financement ci-dessous, annule et remplace le plan de financement D 2021-6-21.

